

motifs qui justifiaient leurs représentations. C'est pourquoi les citoyens de Rivière-du-Loup-Témiscouata n'acceptent pas cette décision, et la Commission fédérale de délimitation doit s'empresser d'éclairer sa lanterne et faire preuve de logique en même temps que d'esprit de justice. J'espère que les décisions antérieurement prises pourront être modifiées de façon satisfaisante. Ce n'est pas un problème d'avantage ou de désavantage électoral, c'est un problème de justice dans la répartition des électeurs de chaque circonscription de cette région de l'est de la province.

• (2150)

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, nous n'avons pas les qualités orientales pour accepter de se faire hara-kiri avec le sourire, c'est pourquoi un tollé général s'est élevé dans le territoire au moment de la décision de messieurs les juges-commissaires à l'effet de faire disparaître la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

Il est bon peut-être de rappeler que lorsque la loi de la révision de la carte électorale a été présentée à la Chambre, on a voulu alors faire preuve je dirais de pureté, à un point tel qu'on ne voulait pas laisser au gouvernement ou au Parlement majoritaire une ingérence indue dans le découpage de la carte électorale. On a voulu donner à des juges-commissaires la responsabilité d'agir et au Parlement uniquement le soin de faire des instances.

Il est bien beau que nous ayons eu pendant deux jours l'occasion de faire des instances aux juges-commissaires, mais tout comme au moment de l'audition, il nous est bien difficile de savoir si on voudra en tenir compte ou non.

Des voix: Vive la démocratie!

M. Gendron: A entendre mes honorables collègues de Bellechasse (M. Lambert), de Kamouraska (M. Dionne), je ne vous cache pas que j'ai nettement l'impression qu'il nous serait plus facile entre députés, même de partis opposés, de nous entendre pour faire un choix rationnel et un découpage qui tienne compte des réalités sociales et démocratiques de notre territoire. Je crois qu'il est bon d'insister, puisque les gens sont parfois confus à ce sujet-là, et on sait qu'au gouvernement provincial, l'Assemblée nationale a conservé le privilège des décisions en dernier ressort alors que nous, nous ne pouvons que faire des recommandations aux juges-commissaires, sans pouvoir escompter véritablement s'ils en tiendront compte ou non. Mais puisqu'on approche du temps de Pâques, je leur suggère de tenir compte des instances tant du député de Bellechasse, que de celui de Kamouraska et de celles que j'aurais à faire s'ils veulent vraiment faire leurs Pâques.

Il faudrait, monsieur le président, que puisque nous avons confié à des juges-commissaires le soin de faire cette redistribution, avant qu'on fasse le premier jet d'un découpage de cartes électorales, qui donne souvent l'impression d'être plus un exercice d'arithmétique que véritablement un objectif comme de

chercher à grouper, dans la mesure du possible les populations ayant une communauté d'intérêts économiques, sociaux ou ethniques.

Je crois que si véritablement on voulait agir en conformité avec cette citation, il faudrait d'abord commencer par consulter la population, les députés, les conseils de comtés, les maires et les municipalités. Les municipalités, en fait, connaissent et savent dans quelle région se trouvent leur communauté d'intérêts, leurs sentiments d'appartenance et elles pourraient, dès ce moment, indiquer dans quelle circonscription elles souhaitent se trouver.

Circonscriptions électorales—Loi

Or cette consultation préalable, au premier jet de l'établissement de la carte électorale, n'a pas existé. Je n'ai pas rencontré une seule personne dans ma circonscription, à partir du député, qui m'ait avoué avoir eu un contact quelconque ou l'occasion de faire une instance pour le découpage de la carte électorale. Et l'on arrive au moment de l'audition, et ce même moment de l'audition qui se passait durant l'été, qui n'avait été publié que dans le journal *Le Soleil*, qui ne compte que le quart de la population comme abonnés, de telle sorte que c'est passé, pour un très grand nombre, presque inaperçu. Et les gens, lorsqu'ils se voient devant le fait accompli, quand la circonscription est disparue, grimpent dans les rideaux, témoignent de leur colère, de leur impatience et ce, à juste titre, de telle sorte que j'invite messieurs les juges-commissaires à réviser leur décision.

Je ne voudrais pas reprendre tous les mémoires qui leur ont été présentés, mais qu'il me suffise de signaler qu'au point de vue historique, c'est une circonscription qui existe tout de même depuis 1854. Elle a été illustrée par des noms qui ont marqué l'histoire de la circonscription et du pays, les Mailloux, les Pouliot, les Grandbois, les Gauvreau, et on a signalé, le député de Kamouraska le faisait tout à l'heure, que celui qui a peut-être le plus illustré la circonscription, c'est l'honorable Jean-François Pouliot, qui a été député de 1924 à 1957, soit 33 ans, à la Chambre des communes, et je crois bien que s'il était ici ce soir on entendrait des tonnerres de colère vis-à-vis du fait de faire disparaître une circonscription qui lui était si chère.

Il y a des raisons historiques qui sont faciles à comprendre, puisque cette circonscription s'est bâtie autour des grandes voies de communication. Toutes les civilisations du monde se sont faites autour des moyens de communication vers le territoire, pour donner naissance aux paroisses, aux municipalités. Il y a là la Transcanadienne, le chemin de fer Témiscouata et aujourd'hui il y a les communications électroniques et également écrites, il y a les projets communs comme le débouché vers la mer, le fameux projet de port de mer de Gros-Cacouna, l'aéroport, et il y a également tous les services gouvernementaux et de justice et autres qui donnent une réalité démographique à une circonscription, un sentiment d'appartenance et la nécessité de le maintenir.

Une voix: Cela a sa raison d'être.

M. Gendron: Oui, cela a sa raison d'être.

Alors qu'est-ce qu'il y avait lieu de faire? Je reprends les paroles du député de Bellechasse (M. Lambert) qui nous le signalait tout à l'heure, qu'il y avait possibilité, en maintenant exactement les objectifs de la Commission, de conserver la circonscription, et je cite ici le Mémoire du Conseil de comté présenté aux commissaires.

Nous croyons que cette marge de disponibilité est suffisante pour permettre de procéder à un découpage électoral intelligent qui puisse permettre de conserver le comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata et de sauvegarder ainsi les entités géographiques et socio-économiques autour desquelles sont regroupés des divers bassins de population de l'Est du Québec.

Un coup d'œil rapide sur la liste des comtés suivants:

1) Gaspé	62,500 habitants,
2) Bonaventure	62,900
3) Matane	67,009
4) Rimouski	74,882
5) Kamouraska	75,210
6) Bellechasse	74,099
7) Beauce	72,313

nous donne un total de 488,913 habitants pour sept (7) comtés, soit un total de 68,000 habitants environ de plus que la norme minimum pour